Il y a quelques mois, notre bureau de poste a subi de nombreuses fermetures et a vu son amplitude d'ouverture diminuée d'où une dégradation du service que vous êtes en droit d'attendre.



GROUPE DE RÉFLEXION AVENIR DE LA POSTE

S'INFORMER - ECHANGER - PARTICIPER

Pour éviter ce genre de situation et pour développer la présence de la Poste, notre maire a pris la décision de mettre en place un groupe de réflexion composé de quelques élus et de 3 habitants : un(e) de moins 30 ans, un(e) second(e) de 30 à 60 ans et enfin un(e) troisième pour les plus de 60 ans.

Plus d'informations et coupon-réponse **au verso**



Vous êtes intéressé(e)?

laposte@billy-berclau.fr ou coupon réponse à déposer en Mairie

Merci de répondre avant le 28 janvier



GROUPE DE RÉFLEXION AVENIR DE LA POSTE

S'INFORMER - ECHANGER - PARTICIPER

Les réunions (maximum 3 réunions de 2h chacune) seront programmées le vendredi soir de 18h à 20h ou (si le couvre feu à 18h est maintenu) le samedi de 14h30 à 16h30.

Un tirage au sort, par tranche d'âge, sera réalisé le 30 janvier prochain par trois élus (es) du Conseil Municipal Enfant. Il sera filmé et publié sur nos pages facebook et site internet.

Merci par avance de votre participation!

Vous êtes intéressé(e) ? Merci de répondre avant le 28 janvier

laposte@billy-berclau.fr

ou coupon réponse à déposer en Mairie

Nom:	Prénom :
Âge: ans	
Numéro de téléphone : / /	·/

Données collectées par la Mairie de Billy-Berclau

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, à la portabilité des données, de rectification ou d'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) désigné par le responsable de traitement : dpd@billy-berclau.fr ou 03 21 74 79 10.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement visant l'inscription au tirage au sort du 30 janvier 2021 du groupe de réflexion. Les destinataires de ces données sont les agents de la Mairie de Billy-Berclau. Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'au 31 janvier 2021 majorée d'un mois pour gestion et clôture administrative.